

# ACTION URGENTE

## EXPULSION FORCÉE DE FAMILLES ROMS

**Huit familles roms, soit une cinquantaine de personnes, ont été expulsées violemment des anciens baraquements militaires où elles avaient été réinstallées récemment, à la périphérie de Tirana, la capitale albanaise. La police a ramené sur le site quatre familles, qui se sont enfuies. Les quatre autres ont refusé d'y retourner.**

Selon des sources locales, le 23 mai au soir, des habitants du quartier qui avaient protesté contre l'installation des familles roms dans les baraquements ont frappé ces personnes et les ont menacées au moyen d'armes à feu, les obligeant ainsi à fuir. Bien que la police ait déjà protégé ces Roms d'attaques sur le site, elle n'était apparemment pas présente ou n'a pas réagi cette fois-ci. Les familles ont quitté les lieux et ont commencé à construire des cabanes ailleurs.

Le médiateur a, semble-t-il, demandé à la police de veiller à leur retour en toute sécurité. Avec réticence, quatre familles ont regagné les baraquements sous la vigilance de la police. Cependant, compte tenu de l'hostilité des habitants, leur liberté de mouvement était fortement restreinte. Une organisation non gouvernementale locale a indiqué à Amnesty International que quatre familles roms avaient quitté une nouvelle fois les baraquements qui leur avaient été attribués parce qu'ils étaient inhabitables.

Amnesty International pense que les baraquements situés à Sharre, à la périphérie de Tirana, ne sont pas conformes aux normes internationales relatives au logement convenable : huit familles doivent vivre dans sept pièces, sans électricité ni eau courante, l'aménagement du bâtiment ne permet pas la moindre intimité (les salles de bain, par exemple, sont dépourvues de portes) et plusieurs vitres sont cassées.

### **DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en italien, en anglais ou dans votre propre langue) :**

- dites qu'Amnesty International a déclaré à plusieurs reprises que les conditions de vie dans les anciens baraquements militaires où les familles ont été réinstallées n'étaient pas conformes aux normes internationales relatives au logement convenable ;
- insistez sur le fait que ces conditions n'ont fait qu'empirer, jusqu'à devenir intenable, depuis que des habitants ont attaqué les familles et les ont menacées avec des armes le 23 mai ;
- exhortez les autorités à prendre immédiatement des mesures pour trouver une solution de relogement temporaire qui ne mettra pas les familles roms en danger, mais aussi des habitations permanentes conformes aux normes internationales ;
- priez-les instamment d'aider toutes les familles roms contraintes à quitter les abords de la gare ferroviaire de Tirana en février 2011 à reconstruire leur vie, en leur donnant accès à l'emploi, à l'éducation et aux services de santé.

### **ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 JUILLET 2012 À :**

Ministre de l'Intérieur  
Z. Bujar Nishani  
Ministër i Punëve të Brendshme  
Sheshi Skënderbej, Nr 3  
Tirana, Albanie  
Courriel : [bnishani@moi.gov.al](mailto:bnishani@moi.gov.al)  
[ministria.brendshme@moi.gov.al](mailto:ministria.brendshme@moi.gov.al)  
**Formule d'appel : Dear Minister, /**  
Monsieur le Ministre,

Ministre du Travail et des Affaires  
sociales  
Z. Spiro Ksera  
Ministër i Punës, Cështjeve  
Sociale dhe Shanseve të Barabarta  
Rruga e Kavajës  
Tirana, Albanie  
Courriel : [spiroksera@yahoo.gr](mailto:spiroksera@yahoo.gr)  
**Formule d'appel : Dear Minister, /**  
Monsieur le Ministre,

**Copies à :**  
Médiateur  
Z. Igli Totozani  
Institucioni i Avokatit të Popullit  
Blv. "Zhan D'Ark", Nr. 2,  
Tirana, Albanie  
Courriel :  
[itotozani@avokatipopullit.gov.al](mailto:itotozani@avokatipopullit.gov.al)  
**Formule d'appel : Dear Mr Totozani, /**  
Monsieur,

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Albanie dans votre pays (adresse(s) à compléter) :

**AMNESTY  
INTERNATIONAL**



Nom(s), adresse(s), n° de fax ; courriel ; formule d'appel.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la troisième mise à jour de l'AU 32/12.

Pour en savoir plus : <http://amnesty.org/en/library/info/EUR11/006/2012/en>.

# ACTION URGENTE

## EXPULSION FORCÉE DE FAMILLES ROMS

### COMPLÉMENT D'INFORMATION

Les familles concernées figurent parmi les 40 familles roms qui, à la suite d'une série d'attaques commises par des hommes étrangers à leur communauté, ont quitté en février 2011 le quartier informel où elles vivaient, à proximité de la gare ferroviaire de Tirana, la capitale albanaise. Les autorités leur avaient dans un premier temps donné la possibilité de se loger temporairement sous des tentes à Babrru, dans les environs de Tirana, en attendant un relogement. (Les autres familles ont refusé cette offre principalement pour des raisons de santé et de sécurité ; aucune solution de remplacement ne leur a encore été proposée.) À la mi-février 2012, ces huit familles, menacées d'expulsion, ont été réinstallées temporairement, d'abord dans les locaux du médiateur puis ceux de l'Association des Roms d'Albanie. Elles ont ensuite été emmenées, sous escorte policière, dans d'anciens baraquements militaires que les autorités leur proposaient au titre d'habitation permanente.

En tant qu'État partie au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC), l'Albanie est légalement tenue de respecter, protéger et assurer la réalisation progressive du droit à un logement suffisant, inscrit à l'article 11 (1).

En outre, les Albanais ont entrepris de remplir les objectifs de la Décennie pour l'inclusion des Roms (2005-2015) – initiative de 12 pays européens visant à améliorer la situation socioéconomique des communautés roms – et ont adopté une stratégie nationale « pour l'amélioration des conditions de vie de la minorité rom ».

Nom : huit familles roms (50 personnes)

Genre : hommes et femmes

Action complémentaire sur l'AU 32/12, EUR 11/007/2012, 30 mai 2012